



AVIS AUX PARENTS ADMISSION ET INSCRIPTION SCOLAIRE 2022-2023

PROCÉDURE D'ADMISSION

Pour les nouveaux élèves qui fréquenteront le préscolaire 4 ans ou le préscolaire 5 ans en 2022-2023;

Pour les nouveaux élèves qui résideront sur le territoire du centre de services scolaire en 2022-2023 :

Vous devez procéder à l'admission de votre enfant en vous rendant sur le site du centre de services scolaire :

<https://www.csskamloup.gouv.qc.ca/admission-et-inscription/prescolaire-primaire-et-secondaire/>

De plus, les parents devront s'assurer d'avoir les documents énumérés ci-dessous au moment de se présenter à l'école :

- Enfants nés au Québec : l'**ORIGINAL** du certificat de naissance (grand format) émis par le directeur de l'État civil¹ ou tout autre document reconnu par le Ministère;
- Enfants nés au Canada, hors Québec : l'**ORIGINAL** du certificat de naissance (mentionnant le nom des parents) de la province;
- Enfants nés à l'extérieur du Canada : acte de naissance et une preuve de sa citoyenneté canadienne ou de sa résidence permanente ou de son exemption;
- Tous les documents pertinents en lien avec les besoins particuliers de votre enfant;
- Le **DERNIER BULLETIN** de l'année en cours, si l'élève fréquente déjà un établissement scolaire.

Les parents doivent attester leur résidence au moyen de **DEUX** preuves de l'adresse officielle du ou des parents détenant la garde légale de l'élève. Les documents admis sont :

- Compte de télécommunications (téléphonie, internet, etc.);
- Facture d'Hydro-Québec;
- Compte de taxes;
- Contrat notarié ou bail (avec lettre du propriétaire);
- Copie de l'avis de cotisation de Revenu Québec;
- Relevé d'emploi;
- Avis de paiement de soutien aux enfants de la RRQ.

PROCÉDURE DE RÉINSCRIPTION

Pour les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles et qui poursuivront au préscolaire, au primaire ou au secondaire en 2022-2023 :

Les parents recevront un courriel les invitant à compléter l'inscription 2022-2023 de façon électronique par le Portail MOZAÏK-Parents (Mozaïk-Inscription).

ÉLÈVE HORS SECTEUR (Choix d'école)

L'acceptation du choix d'école est valide pour une année scolaire.

ADMISSION (pour les nouveaux élèves) :

Les parents des nouveaux élèves peuvent choisir une école du centre de services scolaire autre que celle de leur secteur en conformité avec [les critères d'admission et d'inscription](#) que l'on retrouve sur le site du centre de services scolaire.

Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande au moment de l'admission en complétant le formulaire [Demande de choix d'école](#) prévu à cette fin.

INSCRIPTION (pour les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles) :

Lors de l'inscription en ligne, les parents des élèves pourront procéder à un choix d'école en conformité avec [critères d'admission et d'inscription](#) que l'on retrouve sur le site du centre de services scolaire.

ÉLÈVE HORS CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

L'acceptation d'une entente est valide pour une année scolaire.

Pour les élèves qui ne résident pas sur le territoire du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup et qui voudraient être scolarisés dans une de nos écoles;

Pour les élèves, qui au cours de la présente année scolaire, font déjà l'objet d'un choix d'école en provenance d'un autre centre de services scolaire :

Les parents de ces élèves doivent compléter notre formulaire [Choix d'école d'un élève venant d'un centre de services scolaire extérieur](#) et nous le transmettre entre le 1^{er} et 21 février 2022 en conformité avec les [critères d'admission et d'inscription](#) que l'on retrouve sur le site du centre de services scolaire.

Pour les élèves qui résident sur notre territoire et qui voudraient être scolarisés dans une école d'un autre centre de services scolaire :

Les parents de ces élèves doivent communiquer avec l'autre centre de services scolaire afin de connaître les modalités d'inscription ou communiquer avec les services éducatifs jeunes de notre CSS.

Les demandes d'admission et d'inscription seront traitées selon les Critères d'admission et d'inscription à l'éducation préscolaire et aux ordres d'enseignement primaire et secondaire du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

¹ Les demandes relatives à un certificat de naissance doivent être expédiées à :



HORAIRE PERSONNALISÉ DES ADMISSIONS 2022-2023

	NOM DE L'ÉCOLE	SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE		
SECTEUR RIVIÈRE-DU-LOUP	MOISSON-D'ARTS (L'Isle-Verte)	418 868-6836, poste 4910	<p><u>Du 1^{er} au 21 février 2022</u></p> <p>Formulaire numérique à compléter</p> <p>https://www.cskamloup.qc.ca/admission-et-inscription/prescolaire-primaire-et-secondaire/</p> <p>Si vous êtes dans l'impossibilité de le compléter électroniquement, bien vouloir communiquer avec le secrétariat de l'école de votre secteur.</p> <p><u>Du 1^{er} au 25 février 2022</u></p> <p>La secrétaire de l'école de votre secteur communiquera avec vous pour prendre rendez-vous afin de finaliser l'inscription de votre enfant à l'école.</p> <p>Si vous n'avez pas encore le certificat de naissance de l'état civil (grand format) de votre enfant, il est TRÈS IMPORTANT de procéder à la commande en vous rendant sur le site du Directeur de l'état civil Québec, dans la section « <u>Formulaires ou Services en ligne</u> » :</p> <p>http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/certificats-copies/comment-obtenir.html</p> <p>Si votre enfant est <u>né au Canada, mais hors Québec</u>, vous devez communiquer avec l'état civil de cette province pour commander le certificat de naissance. <i>Le nom des parents doit être inscrit sur ce document officiel.</i></p>	
	LA CHANTERELLE (Saint-Paul-de-la-Croix)			
	NOTRE-DAME-DU-SOUIRE (Saint-Épiphanie)			
	VENTS-ET-MARÉES (Cacouna)	418 862-4266, poste 5110		
	DESBIENS (Saint-Arsène)	418 862-5616, poste 5114		
	DES VIEUX-MOULINS (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup)	418 868-6850, poste 5010		
	SAINT-MODESTE	418 862-6072, poste 5112		
	ROY (Rivière-du-Loup)	418 862-0562, poste 4815		
	INTERNATIONALE ST-FRANÇOIS-XAVIER (Rivière-du-Loup)	418 862-6901, poste 3910		
	LA CROISÉE, 1 ^{ER} CYCLE (Rivière-du-Loup)	418 868-2392, poste 3810		
	NOTRE-DAME-DU-PORTAGE	418 862-5081, poste 4610		
	LES PÈLERINS (Saint-André)			
LANOUILLE (Saint-Antoine)	418 867-1616, poste 4010			
SECTEUR SAINT-PASCAL	HUDON-FERLAND (Saint-Alexandre-de-Kamouraska)	418 868-6840, poste 4510		
	SAINTE-HÉLÈNE	418 856-7057, poste 4511		
	SAINT-LOUIS (Saint-Joseph-de-Kamouraska)			
	MONSEIGNEUR-BOUCHER (Saint-Pascal)	418 856-7050, poste 3410		
	SAINT-LOUIS (Kamouraska)	418 856-7053, poste 4710		
	SAINT-BRUNO (Saint-Bruno-de-Kamouraska)			
	SAINT-PHILIPPE (Saint-Philippe-de-Néri)	418 856-7056, poste 4410		
	NOTRE-DAME (Mont-Carmel)			
J.-C.-CHAPPAIS (Saint-Denis)				
SECTEUR LA POCATIÈRE	SACRÉ-COEUR (La Pocatière)	418 856-2823, poste 2210		
	DE L'ÉTOILE-FILANTE (Saint-Onésime-d'Ixworth)	418 856-7045, poste 4310		
	DE LA MARÉE-MONTANTE (Saint-Roch-des-Aulnaies)			
	DE L'ORÉE-DES-BOIS (Sainte-Louise)			
	DE LA PRUCHIÈRE (Saint-Pacôme)	418 856-7047, poste 4211		
	DES VENTS-ET-MARÉES (Rivière-Ouelle)			
DE L'AMITIÉ (Saint-Gabriel-Lalemant)				